



livre blanc

CONCERTATION RELATIVE À L'APPRENTISSAGE

PROJET DE **RÉFORME** DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

LES **CONVENTIONS DE COOPÉRATION**

AVEC LES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE

UN **PARTENARIAT ÉDUCATIF STRATÉGIQUE**

AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES JEUNES ET DE
LEUR PRÉPARATION AUX COMPÉTENCES DE DEMAIN





sommaire

Préambule // page 1

1 La convention de coopération, cadre du dialogue entre pouvoirs publics, des établissements d'enseignement et monde professionnel

1.1 Un dialogue au service de la qualité des diplômes de l'enseignement professionnel // **page 4**

1.2 Un dialogue au service de l'accompagnement des établissements d'enseignement professionnel // **page 5**

1.3 Un dialogue destiné à faire vivre le lien école/entreprise // **page 6**

2 La convention de coopération, outil au service de la valorisation de l'enseignement professionnel et de ses débouchés

2.1 Informer pour valoriser // **page 7**

2.2 Ouvrir l'enseignement professionnel sur l'Europe // **page 7**

3 Une gouvernance transparente au service de résultats incontestables

3.1 Une gestion tripartite // **page 8**

3.2 Un ancrage territorial en constant développement // **page 9**

3.3 Des résultats incontestables // **page 10**

Éléments de propositions // page 11

Quelques actions emblématiques // page 14

Préambule

Les organismes professionnels signataires de ce livre blanc sont liés, parfois depuis des dizaines d'années, au ministère de l'Éducation nationale et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par des **conventions quinquennales de coopération qui les habilitent en tant qu'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA)**. Elles constituent, dans leur secteur économique ou branche, le socle d'un dialogue efficace entre pouvoirs publics, sphère éducative et monde professionnel, au service de la promotion de l'enseignement professionnel¹ et de ses débouchés.

Acteurs nationaux, ils ont une connaissance très précise des enjeux de compétitivité et de qualification propres aux métiers qu'ils représentent.

Ils sont autorisés, au titre des conventions de coopération, à affecter une partie de la taxe d'apprentissage qu'ils collectent, en concertation avec les ministères signataires et les partenaires sociaux du secteur ou de la branche, à des actions destinées à :

- **valoriser l'enseignement professionnel et ses débouchés ;**
- **assurer l'adéquation permanente de ses diplômes et qualifications aux besoins du terrain ;**
- **développer les partenariats écoles/entreprises ;**
- **accompagner l'ouverture de cet enseignement à l'Europe.**

Ces actions sont déclinées localement dans le cadre de partenariats, institutionnalisés ou *ad hoc*, avec les acteurs régionaux de l'enseignement, de la formation, de l'orientation et de l'insertion.

Alors que s'est engagée la concertation relative à l'apprentissage, ils constatent que le rôle clé joué par **cette coopération est malheureusement ignoré** et s'inquiètent du devenir des moyens financiers qui lui sont alloués, tirés de la taxe d'apprentissage.

Ils estiment que la suppression de ces moyens aurait, pour l'enseignement professionnel, des conséquences particulièrement graves. Elle viderait les conventions de coopération de leur substance et se traduirait, pour certains secteurs économiques ou branches, par la disparition pure et simple de formations et parcours pourtant indispensables à leur compétitivité, faute de pouvoir bénéficier de l'accompagnement nécessaire.

Il s'agirait d'un véritable contresens au moment où **le gouvernement engage résolument le redressement industriel du pays et compte sur la voie professionnelle pour favoriser l'insertion des jeunes, l'emploi et la compétitivité des entreprises** et alors que les actions financées dans le cadre des conventions de coopération traduisent justement la volonté des secteurs économiques et branches concernés de contribuer à son développement.

¹L'enseignement professionnel recouvre la formation sous contrat d'apprentissage et l'enseignement sous statut scolaire



À travers ces actions, **ils apportent aux établissements d'enseignement un appui financier, académique et technique.** Ils contribuent à attirer les jeunes vers cette voie d'apprentissage et les métiers auxquels elle conduit. Ils les accompagnent dans leur parcours de qualification, d'orientation et d'insertion. Ils s'assurent que les enseignements répondront bien aux attentes du monde professionnel qui plébiscite d'ailleurs **la qualité de la formation initiale** dispensée.

Cette contribution très concrète au succès de la voie professionnelle est apportée dans le respect des procédures qu'imposent les conventions.

Les actions mises en œuvre font l'objet de **décisions tripartites** associant organisme collecteur, représentants des ministères signataires et partenaires sociaux des secteurs économiques ou des branches. Leur mise en œuvre est soumise à un suivi et **une évaluation, elle-même tripartite**, qui permet d'en garantir l'efficacité et la transparence.

Remettre en cause les moyens financiers qui permettent de renforcer le dialogue entre sphères éducative et professionnelle constituerait donc une grave erreur.

C'est pourquoi les organismes signataires de ce livre blanc appellent à bien en mesurer les conséquences et réaffirment leur attachement aux conventions de coopération, socle d'un partenariat éducatif stratégique au service de l'enseignement professionnel, de la réussite des jeunes et de la compétitivité des entreprises françaises.

Le présent document permettra de cerner toute la pertinence de leur contribution au développement de l'enseignement professionnel. Il éclairera également sur la manière dont s'organise leur collaboration avec les pouvoirs publics et acteurs de l'enseignement professionnel. Il formulera enfin les propositions qu'ils souhaitent verser au débat.

La convention de coopération, cadre du dialogue entre pouvoirs publics, établissements d'enseignement et monde professionnel

1

1.1 Un dialogue au service de la qualité des diplômes de l'enseignement professionnel

Les organismes signataires de conventions de coopération, et à ce titre habilités à collecter de la taxe d'apprentissage (OCTA), constituent de véritables interfaces entre monde de l'éducation et monde professionnel. Au plus près des attentes des secteurs économiques, des branches qu'ils représentent et des évolutions que connaissent leurs métiers, ils jouent un rôle essentiel dans la définition et la mise à jour des enseignements et diplômes y préparant.

L'ingénierie des métiers et des diplômes

➤ Les branches et secteurs économiques participent, par l'intermédiaire de leur OCTA, aux Commissions professionnelles consultatives (CPC) des différents ministères partenaires ainsi qu'aux groupes de travail qui en découlent. Ces structures paritaires spécialisées sont chargées de l'élaboration des référentiels des diplômes de l'enseignement professionnel, du CAP au Master, en fonction de l'évolution des métiers.

L'ingénierie de formation

➤ Dans le domaine de l'ingénierie de formation, ils contribuent, dans leur champ de compétences, à l'élaboration et à la maintenance de supports d'animation et de scénarii pédagogiques. Par ailleurs, ils assurent la mise à disposition de documents techniques et d'études de cas en lien avec l'enseignement professionnel.

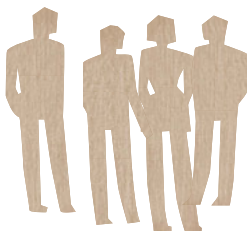
L'appui aux rectorats

➤ Ayant une expertise reconnue dans ce domaine, ils peuvent se voir confier les missions de conseiller à l'enseignement technique (CET) auprès du Recteur d'Académie. Le CET est le partenaire essentiel et privilégié du système éducatif dans son approche de l'environnement économique et pour la prise en compte des évolutions du monde professionnel.

Ils jouent également un rôle de conseil auprès des établissements d'enseignement, notamment lors de l'acquisition d'équipements ou de la mise en place de coopérations technologiques, de projets et de partenariats éducatifs.

Les CET préparent et président la plupart des différents jurys d'examen de fin d'année scolaire avec les professionnels de leur branche ou secteur et les professeurs de l'Éducation nationale.

ingénierie





Suivi statistiques des jeunes

➤ Les OCTA réalisent, en outre, des enquêtes portant sur les effectifs, les résultats aux examens et l'insertion des jeunes qui permettent d'évaluer l'efficacité des formations et parcours proposés par l'enseignement professionnel.

Utilisées par les établissements scolaires, et diffusées au niveau régional, ces enquêtes mesurent l'insertion des jeunes à six mois.

Au vu des résultats, un comité technique permet le pilotage quantitatif et qualitatif de l'insertion.

1.2 Un dialogue au service de l'accompagnement des établissements d'enseignement professionnel

Ce soutien participe de la construction du lien école/entreprise. Il constitue une dimension essentielle de l'action des OCTA qui accompagnent, ce faisant, les établissements d'enseignement professionnel dans le succès de leur mission au service de la qualification des jeunes.

L'appui financier

➤ Il consiste pour les organismes signataires de conventions de coopération, au titre de leur mission d'OCTA, à participer financièrement au coût de formation des élèves des lycées et collèges.

L'appui aux enseignants

➤ Celui-ci peut consister en la réalisation de documents, plaquettes, affiches ou films destinés à l'information des enseignants ou à la formation des élèves. Il se concrétise également par le montage de visites de professionnels auprès de lycées, ou d'enseignants en entreprise, par l'organisation de réunions d'échanges regroupant enseignants et professionnels, avec l'appui des Inspecteurs de l'Éducation nationale ou encore par la mise en place de sites internet dédiés aux enseignants et regroupant l'ensemble des informations nécessaires à l'enrichissement de leur cours.

L'appui technique

➤ Il consiste à mettre à la disposition des établissements universitaires ou de l'Éducation nationale, les moyens dont ils ont besoin pour dispenser les cours de formation professionnelle en vue de l'obtention des diplômes certifiés.

Il peut s'agir de matériels (véhicules écoles ou machines-outils par exemple), de la mise à disposition d'experts dans le cadre de jurys d'examen ou de la réalisation d'outils pédagogiques.

1.3 Un dialogue destiné à faire vivre le lien école/entreprise

Faciliter le rapprochement entre établissement d'enseignement et professionnels

➤ Les organismes signataires des conventions cadres de coopération favorisent le rapprochement entre établissements d'enseignement et professionnels au sein des différents bassins d'emploi, cadre de leur activité quotidienne.

Ils le font notamment par :

- l'organisation de réunions entre les établissements d'enseignement et les entreprises ;
- la gestion partagée des stages nécessaires aux élèves ;
- l'accompagnement des jeunes vers l'emploi ;
- leur accompagnement dans la fonction tutorale ;
- l'incitation faite aux entreprises de participer aux jurys d'examens ;
- l'organisation de visites de jeunes en entreprise ou de professionnels en établissements scolaires ;
- l'organisation de réunions au sein des établissements d'enseignement destinées à faciliter le partage d'expérience entre enseignants et professionnels ;
- l'immersion des enseignants en entreprise.

Ils le font également par la production de supports préparatoires aux visites et par la recherche de financements en vue de réaliser des projets innovants.

Les OCTA peuvent être amenés à organiser des Journées d'information techniques et professionnelles destinées aux enseignants dans les domaines spécifiques à leur branche ou secteur. Ces journées ont pour objectif de leur permettre de compléter et d'actualiser leurs connaissances, de leur apporter des éclairages, approches ou outils pour la réalisation de leurs cours.

La découverte de l'entreprise et de son organisation ainsi que les rencontres et les échanges avec les salariés permettent aux élèves de mieux finaliser leur projet professionnel et aux entreprises de mieux comprendre les motivations des futurs stagiaires potentiels.

Le tutorat

- Le tutorat est un vecteur privilégié de transmission des compétences destiné à :
- accueillir et accompagner les jeunes dans leur intégration dans l'entreprise ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel ;
- contribuer à l'acquisition de leurs connaissances, compétences et aptitudes professionnelles ;
- évaluer leurs résultats et en suivre l'évolution.

1

réunir

accompagner



La convention de coopération, outil au service de la valorisation de l'enseignement professionnel et de ses débouchés

Les organismes signataires de conventions de coopération, et à ce titre habilités à collecter la taxe d'apprentissage (OCTA), jouent un rôle majeur en matière d'information et d'orientation auprès des collégiens et des lycéens, des familles, des enseignants, des représentants de la profession et des entreprises, en liaison étroite avec les Régions, les Départements et les Ministères avec lesquels ils ont passé des conventions. Ils contribuent à donner de l'enseignement professionnel une image positive et à valoriser ses débouchés. Par ailleurs, ils l'accompagnent dans son ouverture à l'Europe.

2.1 Informer pour valoriser

Réunions, salons et séminaires

➤ Des réunions hebdomadaires ou mensuelles sont organisées pour présenter l'ensemble des métiers et aider les jeunes dans leur parcours d'orientation. Les forums et les salons de l'Éducation, de l'étudiant ou des métiers permettent de faire connaître la branche ou le secteur concerné. Sont régulièrement organisées des tables rondes et des échanges entre enseignants et chefs d'entreprises.

Les supports d'information

➤ Par l'élaboration et la diffusion de supports d'information numérisés ou imprimés sur les métiers de la branche ou du secteur, souvent en partenariat avec l'ONISEP, les OCTA s'investissent pour valoriser les débouchés de la voie professionnelle (sites internet, jeux, logiciels).

Les supports d'information servent essentiellement pour :

- l'intervention dans les établissements d'enseignement ;
- l'intervention ou la permanence dans les CIO¹ et les BAIP² au sein des universités ;
- l'organisation des "découvertes professionnelles" (DP3 et DP6³) ;
- la participation aux "Cités des métiers" ;
- la participation au recrutement des jeunes en fin de scolarité ;
- la sensibilisation des professeurs principaux et des COP⁴.

2.2 Ouvrir l'enseignement professionnel sur l'Europe

La dimension européenne des certifications est prise en compte par la participation à des projets communautaires, la constitution de réseaux européens d'échanges et la mise en place de l'ECTS⁵ et de l'ECVET⁶.

Ainsi, plusieurs établissements d'enseignement professionnel préparant à des BTS ont été financés dans le cadre de réseaux européens d'échanges comme NETINVET par exemple. Cela a permis de faciliter la mobilité des professeurs pour préparer les échanges de lycéens.

¹ Centre d'information et d'orientation

² Bureau d'aide à l'insertion professionnelle

³ Découverte professionnelle trois heures ou six heures

⁴ Conseiller d'orientation-psychologue

⁵ Système européen de transfert et d'accumulation de crédits

⁶ Système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnelle

2

l'Europe



Une gouvernance transparente au service de résultats incontestables

3

Les actions mises en œuvre par les OCTA font l'objet de décisions tripartites au sein de groupes techniques associant organisme collecteur, représentants des ministères signataires et partenaires sociaux du secteur ou de la branche. Leur mise en œuvre est soumise à un suivi et une évaluation, elle-même tripartite, qui permet d'en garantir l'efficience et la transparence. Ces actions sont déclinées localement dans le cadre de partenariats, institutionnalisés ou *ad hoc*, avec les acteurs régionaux de l'enseignement, de la formation, de l'orientation et de l'insertion.

Les résultats obtenus sont décrits au chapitre 3.3.

3.1 Une gestion tripartite

L'attribution des fonds relevant de la convention fait l'objet d'un examen tripartite associant l'OCTA, les représentants des ministères partenaires et les partenaires sociaux du secteur ou de la branche.

La part de ces fonds directement reversés aux établissements scolaires rend bien compte de la proximité entretenue avec l'enseignement professionnel.

Les actions par ailleurs engagées au titre de la convention font l'objet d'un suivi et d'une évaluation sur la base de fiches projets normées qui présentent ses objectifs, ses modalités de mise en œuvre et les moyens qui lui sont alloués. Est également précisé le nombre de jours/homme nécessaires à leur réalisation ainsi que le budget alloué.

Des réunions régulières avec les inspecteurs généraux et/ou les inspecteurs de filière permettent également de faire l'adéquation entre la demande et l'offre de formation.

La participation active aux Commissions professionnelles consultatives (CPC) du ministère de l'Éducation nationale contribue à l'élaboration et/ou à l'évolution des diplômes de la formation professionnelle.

évaluer

répartir





3.2 Un ancrage territorial en constant développement

Cet ancrage peut prendre la forme de conventions de partenariat nouées avec les régions. Il peut également prendre une dimension plus spécifique dans le cadre de la déclinaison au niveau local des actions arrêtées au niveau national, en lien avec les conseils régionaux, les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les acteurs de l'orientation, de l'information et de l'emploi.

La déclinaison régionale du lien conventionnel national

➤ Les conventions nationales sont déclinées au niveau régional pour une meilleure adaptation aux réalités économiques.

C'est dans ce but que certains OCTA disposent dès à présent de structures régionales.

La Région assurant par ailleurs, depuis les lois de décentralisation, la mise en œuvre des actions d'apprentissage, les organismes signataires de conventions de coopération, et à ce titre habilités à collecter la taxe d'apprentissage (OCTA), peuvent être associés, à leur demande, à la mise en place des Contrats d'objectifs régionaux (COR) parfois signés avec les branches et des Contrats d'objectifs et de moyens (COM) consacrés à l'apprentissage.

Il en est de même concernant l'élaboration des Contrats de plan régional des formations professionnelles (CPRDF).

Une déclinaison spécifique autour d'opérations ponctuelles

➤ Des conventions peuvent être signées avec les établissements soutenus par ces organismes, précisant les buts pédagogiques, les modalités de formation des enseignants et les moyens pédagogiques et techniques mis à leur disposition.

Un dialogue avec les services déconcentrés

➤ Les organismes signataires de conventions de coopération se mobilisent auprès des services académiques et de la Région pour accompagner leur réflexion sur les nécessaires évolutions de la carte scolaire, en s'appuyant sur les outils statistiques mis en place pour assurer un suivi des formations et de leur adéquation aux besoins.

Certains ont mis en place des Comités régionaux leur permettant de mieux accomplir leur mission de développement de l'enseignement professionnel, en liaison avec les inspecteurs de l'Éducation nationale, les directeurs d'établissement, les professeurs, les entreprises, les fédérations et les institutions. Ils sont associés et consultés sur la création et l'évolution des sections et sur le contenu des enseignements dispensés dans le cadre de la formation initiale.

3.3 Des résultats annuels incontestables

3

Périmètres des OCTA

Nombre d'entreprises représentées	308 092
Nombre de salariés concernés	4 402 866
Montant de la TA collectée (CDA - CSA - FNDMA inclus) en €	331 997 841

Gestion et/ou soutien des CFA et des écoles professionnelles

Centres de formation d'apprentis

Nombre de CFA	98
Nombre de sections	221
Nombre d'apprentis	42 294

Écoles professionnelles

Nombres d'écoles	24
Nombre de sections	41
Nombres d'élèves et étudiants	892

Soutien des lycées et des universités

Soutien des lycées de l'Éducation nationale

Nombre d'établissements	1 601
Nombre de sections	1 378
Nombres d'élèves	44 293

Soutien des établissements de l'enseignement supérieur

Nombre d'établissements	781
Nombre de sections	164
Nombre d'étudiants	6 564





Eléments de propositions

DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION RELATIVE
À LA RÉFORME DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Au vu de leur contribution au développement et à la qualité de l'enseignement professionnel, les organismes signataires de ce livre blanc réaffirment leur attachement aux conventions de coopération qui les lient au ministère de l'Éducation nationale et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette coopération permettent de garantir, sur la base d'un dialogue constructif entre pouvoirs publics, sphère éducative et monde professionnel, que les formations dispensées correspondent bien aux besoins en formations et compétences du terrain.

En conséquence, il apparaît indispensable que les organismes signataires de telles conventions soient habilités de droit comme collecteur de la taxe d'apprentissage.

Alors que s'est engagée la concertation relative à l'apprentissage, il est essentiel que les moyens financiers issus de cette taxe pour financer ces actions soient préservés. A défaut, les conventions de coopération seraient vidées de toute substance.



Ce postulat posé, les organismes signataires formulent les propositions et pistes de réflexion suivantes, de nature à approfondir leur partenariat avec les pouvoirs publics, au service du succès de l'enseignement professionnel (sous statut scolaire et en apprentissage), de l'insertion des jeunes et de la réponse aux attentes du monde professionnel qu'ils représentent.

SUR LES CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION

1. Affirmer que les organismes signataires de convention avec le ministère de l'Éducation nationale et/ou le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont habilités de droit en tant qu'OCTA.

2. Assurer les OCTA de la pérennité et de la capacité des choix d'affectation des fonds libres pour tous les niveaux d'enseignement y compris pour les actions de coopération relevant des conventions.

SUR LE FONCTIONNEMENT

3. Renforcer le rôle des groupes techniques en termes de suivi et de contrôle des actions conduites dans le cadre des conventions de coopération.

4. Renforcer le lien entre les régions et les organismes signataires de conventions de coopération en les associant à la définition des contrats envisagés dans la Loi de décentralisation afin de permettre la prise en compte des priorités des branches et/ou secteurs qu'ils représentent.

5. Renforcer le lien entre les OCTA et les Services publics de l'orientation (SPO) mis en place par les conseils régionaux dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation et ceux de l'emploi et de la formation, au service de l'insertion des jeunes.

SUR L'ENRICHISSEMENT DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

6. Valoriser collectivement ces actions, en relation avec les ministères de tutelle, afin de renforcer l'attractivité de la voie professionnelle.

7. Accroître les actions destinées à accompagner l'ouverture à l'Europe de l'enseignement professionnel.

8. Prévoir des actions spécifiques dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Quelques actions emblématiques

ADEFPA Association pour le développement de la formation dans les industries des papiers et cartons

Le 17^e mondial des métiers Lyon (2013)

L'ADEFPA a présenté au "Mondial des métiers" la chaîne de production des papiers et cartons, de la matière première à la fabrication.

117 000 visiteurs : collégiens, lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi, familles, professionnels de l'orientation, enseignants.
Plus de 500 structures issues de 40 domaines professionnels.



Gilles Lenon, Directeur Général du Centre Technique du Papier et
Bernard Pineaux, Directeur de PAGORA ont accueilli
Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil régional Rhône-Alpes

Le challenge de la forge : promotion de métiers rares et recherchés

L'Association Française de Forge, membre de la Fédération Forge Fonderie, organise tous les deux ans, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le Challenge de la Forge.



Remise des prix par l'Inspecteur général **D. Taraud**

Cette compétition réunissant plusieurs lycées récompense la meilleure réalisation d'un outillage de forge par des élèves des classes de Bac Pro "Technicien Outilleur" mais assure aussi la promotion de ces métiers souvent méconnus. Les réalisations sont testées par les étudiants de la section BTS du lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise (60), le seul en Europe à former aux métiers de la forge en proposant un diplôme niveau Bac+2.

Visites d'entreprises : une action pédagogique au bénéfice des élèves et des professeurs

Les entreprises de forge invitent régulièrement les élèves de BTS Forge et de BTS Étude et Réalisation d'Outillage du lycée Marie Curie (Nogent-sur-Oise) pour leur permettre de bien appréhender leur futur métier.

C'est ce qu'a fait NTN Transmissions Europe à Crézancy (02) en invitant également les professeurs, pour leur présenter les produits forgés, le bureau d'étude et le secteur outillage.



Monsieur Boutin, responsable outillage chez **NTN Transmissions Europe**, détaille les outillages avec des spécialistes

AFT Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports

Un soutien technique à l'Éducation nationale

L'AFT soutient quelque 200 lycées de l'Éducation nationale et une quarantaine d'universités, principalement des IUT. Dans ce cadre, elle met tous les ans à disposition des établissements une quinzaine de véhicules écoles dont elle assure l'achat, la maintenance et l'assurance. Les élèves bénéficient ainsi de matériels régulièrement renouvelés et contrôlés, pour leur permettre une formation à la conduite dans les meilleures conditions. Le parc actuel s'élève à près de 300 véhicules de plus de 3,5 tonnes.



Un véhicule porteur mis à disposition du Lycée Camille du Gast à Chalon-sur-Saône (71) en présence de chefs d'entreprise, de l'inspecteur de la "filière conduite" et du proviseur.

Avec l'ONISEP, les stages en ligne

Grâce à la nouvelle convention de coopération entre l'AFT et l'ONISEP, les entreprises du transport-logistique peuvent déposer leurs offres de stages sur le portail national des stages en entreprises du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



Aider les étudiants dans leurs recherches et leurs démarches, tel est le but de ce site internet. Les offres de stages y sont détaillées, mises à jour et géolocalisées.

Le site **www.monstageenligne.fr** est une communauté web qui rassemble désormais les lycéens, les étudiants, les universitaires, les employeurs et les partenaires économiques et institutionnels.

LA PLUPART DES SIGNATAIRES DE CE LIVRE BLANC ONT PASSÉ DES CONVENTIONS DE COOPÉRATION AVEC L'ONISEP, VÉRITABLE PASSERELLE ENTRE LES PARTENAIRES SOCIO-PROFESSIONNELS, LES ÉLÈVES, LES PARENTS ET LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DES COLLÈGES ET DES LYCÉES.

Exceller au Concours général des métiers

Le Concours général des métiers permet aux “Terminales Bac Pro maintenance des matériels”, de voir leurs compétences récompensées en Sorbonne, au même titre que les lauréats de l'ensemble des disciplines du Concours général.



Plus de 100 candidats participent chaque année aux épreuves écrites de sélection. Les neuf meilleurs s'affrontent durant trois jours au cours d'épreuves pratiques. C'est à l'issue de ce “marathon” d'épreuves que le jury, composé d'enseignants et de professionnels, départage les lauréats.

LA PLUPART DES SIGNATAIRES DE CE LIVRE BLANC SOUTIENNENT CETTE ACTION VALORISANTE POUR LES ÉLÈVES ET LES APPRENTIS DES CLASSES DE “TERMINALE BAC PRO”.

CGI Confédération commerce de Gros et International

La semaine B to B : découvrir l'entreprise

La semaine du B to B permet à la filière de communiquer auprès des jeunes en recherche d'orientation ou d'emploi pour accroître sa visibilité, diffuser de l'information sur les métiers du secteur et faciliter le rapprochement entre les jeunes et le monde de l'entreprise.

Le site “**MyBtoB.fr**” est mis en valeur par une campagne de communication nationale. En outre, des entreprises ouvrent leurs portes aux jeunes et étudiants, ce qui permet de conclure des partenariats durables avec les écoles et les jeunes.



La participation au Mondial des Métiers permet au secteur de représenter la branche et ses différentes activités aux jeunes en quête d'orientation. En 2013, plus de 110 000 visiteurs étaient présents.

Université d'été : rapprochement des mondes éducatif et professionnel

Ces universités organisées tous les deux ans par la branche ont pour vocation de mettre en relation les mondes éducatif et professionnel.

Ce cycle de rencontres permet aux professionnels de mettre en lumière les mutations liées au secteur afin que les représentants du monde éducatif puissent adapter leurs formations aux évolutions sociétales. Ce temps fort et riche en échanges assure le rapprochement durable entre équipes pédagogiques et professionnels du B to B.



Les Trophées du commerce interentreprises

Afin de promouvoir les opportunités de recrutement dans le secteur du commerce B to B, la CGI organise chaque année les Trophées du commerce interentreprises, un concours réunissant 10 équipes d'étudiants issus de BTS Technico-commercial et des professionnels du secteur.

Ce concours permet de :

- promouvoir le métier de Technico-commercial (fonction phare du commerce interentreprises) ;
- créer une relation privilégiée entre élèves et professionnels du secteur ;
- faire connaître le gisement important d'emplois que présentent les secteurs industriels du commerce interentreprises.



La promotion 2013

CGI - AFT

NETINVET : une fenêtre ouverte sur l'Europe

NETINVET, lancé en 2010 par la CGI et rejoint par l'AFT l'année suivante est un réseau européen de centres de formation, d'établissements scolaires et d'entreprises issus de 10 pays¹ de l'Union européenne volontaires pour :

- développer des relations de confiance ;
- permettre la mobilité des apprenants en cours de formation ;
- reconnaître la mobilité dans le cadre de la certification grâce au dispositif ECVET².

Tous les centres du réseau proposent :

- des formations compatibles pour un projet de mobilité ;
- des entreprises d'accueil pour les stages ;
- des solutions d'hébergement.



Le site **www.netinvet.eu** propose une base de données de plus de 40 centres de formation. Il a notamment pour objectif de faciliter les échanges d'étudiants et d'enseignants entre les pays partenaires et de permettre aux centres de formation de mettre en relation des entreprises et des étudiants en recherche de stages.

¹ Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovénie

² Le système ECVET permet d'attester, accumuler et transférer les acquis d'apprentissages d'un apprenant obtenus dans un autre système en vue de l'obtention d'une certification professionnelle.

FEP Fédération des Entreprises de Propreté et services associés

Découverte professionnelle

Près de 15 000 collégiens participent chaque année, dans le cadre de l'option "découverte professionnelle", à une animation pédagogique visant à approcher les métiers de la propreté. Un kit pédagogique "Destination propreté" permet de présenter l'univers sectoriel et de mettre les jeunes en situation professionnelle.



Organisées avec les enseignants en charge de l'option, ces séances sont animées par un professionnel de la propreté spécialement formé. À l'issue de la séance, un temps de créativité permet d'en évaluer la portée.

LES DÉCOUVERTES PROFESSIONNELLES DE TROIS OU DE SIX HEURES (DP3 – DP6) SONT PRATIQUÉES PAR TOUS LES ORGANISMES PROFESSIONNELS AYANT PASSÉ UNE CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

“Jobdating de l'aérien” : cap sur l'insertion professionnelle

La FNAM a organisé en 2013 des journées de rencontre entre les professionnels de l'aérien et des diplômés issus des quartiers populaires pour faciliter leurs recherches de stages ou de contrats en alternance.



Présélectionnés et préparés aux entretiens par le cabinet Mozaik RH, les entreprises ont souligné la qualité des profils des jeunes rencontrés.

Grâce à ces opérations, **70 à 80 %** des jeunes ont trouvé un stage ou un contrat en alternance.

Des supports d'information ciblés

La plaquette “LE CIEL DE DEMAIN - Transport aérien et Développement Durable” a été élaborée pour les professeurs qui veulent s'appuyer sur des exemples concrets pour parler “développement durable”. À partir de cette brochure distribuée dans tous les collèges et lycées par l'ONISEP, un support pédagogique comprenant des films, des témoignages et des fiches thématiques est en cours d'élaboration.

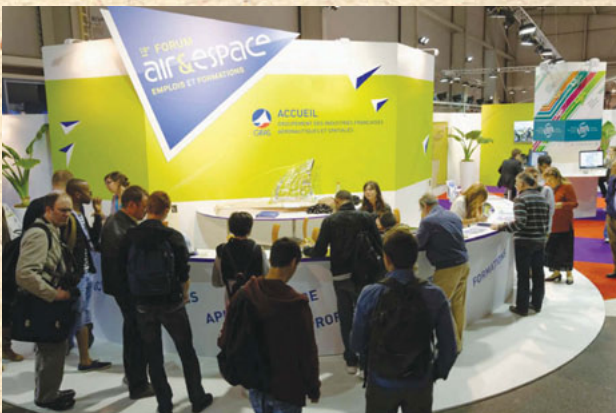


GIFAS

Groupement des Industries Françaises
Aéronautiques et Spatiales

Trois jours sur l'emploi, les métiers et les formations

1^{er} salon de l'emploi, des métiers et des formations du secteur aéronautique et spatial, le Forum Air & Espace est le point de rencontre entre les entreprises, les établissements d'enseignement, les associations et le grand public sur le thème des besoins en compétences.



Le Forum Air & Espace a pour objectif d'assurer la promotion des métiers qui recrutent, des formations initiales scientifiques, technologiques et professionnelles auprès d'un large public.

Il a lieu à l'occasion des trois journées grand public du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace.

GIFAS - FNAM

Métiers de l'aérien : l'implication des l'enseignants

Le GIFAS et la FNAM, associés à Air France, se sont dotés d'un centre d'information et d'orientation sur les métiers de l'aérien, AIREMPLOI Espace Orientation, en coopération avec le ministère de l'Éducation nationale.



Son objectif est la promotion des métiers de la construction aéronautique et spatiale, du transport aérien, de la maintenance aéronautique, de l'assistance en escale. En plus d'un espace à l'aéroport Charles de Gaulle, elle a développé un site internet, des vidéos métiers et un *Serious Game*.

Depuis plus de 10 ans, en partenariat avec l'Éducation nationale, AIREMPLOI Espace

Orientation a animé, sous couvert des enseignants, plus de 2 000 conférences dans 1 600 établissements scolaires pour 50 000 élèves et conduit plus de 10 000 entretiens individuels et informations collectives.

Les futurs ingénieurs chaudronniers de Polytech'Montpellier débarquent aux États-Unis

Le SNCT, partenaire de Polytech'Montpellier, soutient cette action de formation des ingénieurs :

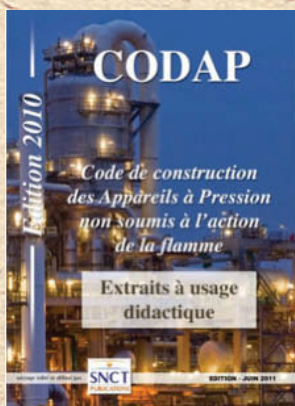


➤ séjour sur le campus de **LeTourneau University** à Longview (Texas) : visites des infrastructures, échanges avec les étudiants sur la technique et sur les différences entre les systèmes éducatifs américain et français ;

➤ visite de **Fab Tech Welding Show**, salon international sur le soudage (tous les procédés de soudage, leur automatisation et les simulateurs) et les machines-outils intervenant dans la modification d'une plaque métallique. Le salon est à la hauteur de son pays organisateur : immense !

Le CODAP Didactique au programme de la formation des chaudronniers

Le CODAP, rédigé et publié par SNCT Publications, réglemente la construction des appareils à pression.



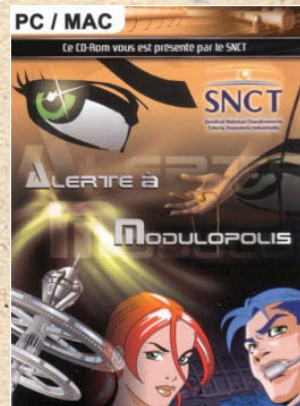
Afin de former les futurs chaudronniers à l'utilisation de ce code, la SNCT Publications et l'Inspection Générale de l'Éducation nationale ont réalisé une version didactique du CODAP. Son application est inscrite dans le référentiel scolaire et aux examens de la filière Chaudronnerie Industrielle.

Le **CODAP Didactique** est à la disposition des établissements d'enseignement professionnel et des candidats aux examens et aux concours de la filière.

Alerte à Modulopolis

Ce CD-Rom propose des jeux interactifs de découverte des métiers de la chaudronnerie, de la tuyauterie et de la maintenance industrielle.

Il s'adresse aux élèves de 4^e et 3^e, classes "charnières" en matière d'orientation, afin de les sensibiliser à des métiers méconnus : chaudronnier, tuyauteur et soudeur.



SYNTEC Fédération des syndicats de sociétés d'ingénierie, de services informatiques, d'études et de conseil

Support pédagogique d'aide à l'insertion

Le **Kit pédagogique Coach Emploi** réalisé par les professionnels du Conseil en Évolution Professionnelle et mis en ligne sur le site www.syntec-etudes-conseil.com aide les étudiants des universités à définir leur projet professionnel et leur recherche de stage.



Il est également présenté aux responsables des formations de Master, qui peuvent l'utiliser comme support pédagogique pour des cours ou des séquences "d'aide à l'insertion", ainsi qu'aux responsables des BAIP des universités.

Et si le développement durable passait aussi par la chimie ?

L'Union des Industries Chimiques (UIC) organise une opération de sensibilisation aux métiers de la chimie et au secteur des industries chimiques, *The chemical world tour* : www.chemicalworldtour.fr



Des jeunes partent à la découverte d'innovations en chimie qui vont permettre de répondre aux défis de demain. Dans le cadre de cette opération l'UIC a créé un kit pédagogique, qui a été remis aux enseignants, pour leur permettre d'organiser des débats sur des sujets en lien avec les programmes du lycée :

- La chimie et l'eau
- La chimie et l'alimentation
- La chimie et la santé
- La chimie et l'énergie
- La chimie et la préservation des ressources.

Les filles aussi

L'UNICEM a créé un site dédié aux jeunes filles d'aujourd'hui (www.carrieresaufeminin.com) qui présente de façon moderne les métiers et les activités des industries de carrières et des matériaux de construction encore à forte dominante masculine.



La relation Écoles/Entreprises est un enjeu stratégique au service de la préparation des jeunes aux compétences de demain et aux besoins des entreprises.

Elle repose aussi sur la Taxe d'apprentissage.

La vocation de ce livre blanc est de verser au débat notre point de vue et de proposer des pistes de réforme.

LES ORGANISMES SIGNATAIRES



ADEFPA : Association pour le Développement de la Formation dans les industries des Papiers et Cartons • **AF** : Association Française de Forges • **AFT** : Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports • **ASDM** : Association des Syndicats de la Distribution et de la Maintenance des Matériels agricoles, de Travaux publics et Manutention et de Parcs et Jardins • **CGI** : Confédération Commerce de Gros et International • **DLR** : Fédération Nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de Matériels de bâtiment, de Travaux publics et de Manutention • **FÉDÉRATION DE LA PLASTURGIE** : Organisation représentative du secteur de la transformation des matières plastiques • **FEP** : Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés • **FFF** : Fédération Forge Fonderie • **FNAM** : Fédération Nationale de l'Aviation Marchande • **FNAR** : Fédération Nationale des Artisans et Petites Entreprises en Milieu Rural • **FNC** : Fédération Nationale de la Coiffure • **GIFAS** : Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales • **SEDIMA** : Syndicat national des Entreprises de Service et Distribution du Machinisme Agricole • **SMJ** : Union Nationale des Spécialistes en Matériels de Parcs & Jardins • **SNCT** : Syndicat de la Chaudronnerie, Tuyauterie & Maintenance Industrielle • **SYNTEC FÉDÉRATION** : Fédération des syndicats de sociétés d'ingénierie, de services informatiques, d'études et de conseil • **UIC** : Union des Industries Chimiques • **UNICEM** : Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction